

**Le Conseil d'Administration de
l'Établissement Public Foncier Local du Val-de-Loire
s'est réuni le 12 janvier 2023 à 16h30 en visioconférence**

Convocation adressée jeudi 9 janvier 2023 par voie dématérialisée

PRÉSENTS EN VISIOCONFERENCE : Mesdames Corinne CHAILLEUX, Betsabée HAAS, Cathy SAVOUREY, Patricia SUARD, et Messieurs Thierry CHAILLOUX, Christian GATARD, Michel GILLOT, Patrick LEFRANCOIS

EXCUSES : Madame Alice WANNERROY et Messieurs Emmanuel DENIS et Wilfried SCHWARTZ

ASSISTENT : Mesdames Audrey DEKEYSER et Evelina DJALALYAN

Le quorum a été atteint. Le Conseil d'Administration peut délibérer.

Délibération n° CA2023/01/01

Objet : Approbation de la Décision Modificative n° 2

Monsieur Christian GATARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

L'EPFL a contracté deux nouveaux emprunts sur l'année 2022. Dans le budget primitif, le déblocage des fonds était prévu pour le deuxième semestre. Toutefois, le calendrier des opérations concernées a justifié un déblocage anticipé d'où une échéance supplémentaire à prévoir sur le budget 2022.

Le Conseil d'Administration est invité à approuver la Décision Modificative n°2 du budget 2022.

Le détail des écritures est joint en annexe à la présente délibération.

En conséquences, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L 324-5, L 324-8 et suivants,

Vu le règlement intérieur,

Vu le budget primitif adopté par délibération du Conseil d'administration en date du 23 mars 2022,

APPROUVE la Décision Modificative n° 2 du budget pour l'exercice 2022 de l'EPFL du Val-de-Loire.

La Directrice,



Audrey DEKEYSER